

Violences intrafamiliales : la parole des enfants reste à entendre

Le média social – 12/04/2023

Pour les jeunes victimes, la "libération de la parole" suppose encore une écoute attentive de la part des professionnels. Plusieurs outils ont été présentés aux spécialistes du milieu ouvert, lors des assises nationales du Cnaemo, à Saint-Malo.

Le vent de la « libération de la parole » porterait-il enfin les enfants victimes de violences intrafamiliales ? Son souffle a en tout cas été ressenti à Saint-Malo, des 5 au 7 avril, lors des assises nationales du Carrefour national de l'action éducative en milieu ouvert (Cnaemo), qui leur étaient dédiées. La fédération, néanmoins, le rappelle d'emblée : il demeure difficile, pour un enfant, de dénoncer la violence de ses propres parents.

Gravité

Certes, la société prend peu à peu conscience de la « gravité du phénomène », comme l'a reconnu Salvatore Stella – qui doit mettre un terme, le 12 mai, à neuf années de présidence du Cnaemo. Désormais, on estime ainsi que 160 000 enfants sont « victimes de violences sexuelles chaque année », « le plus souvent dans le cercle familial », comme l'a déjà mis en lumière la Ciivise, la [Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants](#), installée en 2021.

Mais il reste à pouvoir les dénoncer à temps. Claude Seron, éducateur spécialisé et fondateur de l'association Parole d'enfants, l'a d'ailleurs souligné à Saint-Malo : « *Pour ne rien montrer de ce qui se passe chez eux, certains gamins peuvent surinvestir l'école, en obtenant des très bons résultats, tout en restant très renfermés* », comme le rapporte Salvatore Stella à l'issue du congrès.

Décaler le propos

Mais çà et là s'inventent des outils pour les aider à s'exprimer. La Sauvegarde du Finistère, par exemple, a pu présenter « Tous des héros », un atelier ludique proposé à des enfants suivis en milieu ouvert. Puisqu'il est délicat d'aborder frontalement la question des violences, l'idée est de « décaler » le propos et de « redonner du pouvoir d'agir » à ces mineurs, comme l'explique l'éducatrice spécialisée Pauline Olier. L'héroïsme est déjà de se faire comprendre : le « jeu du tabou », par exemple, consiste à faire deviner des mots sans jamais les formuler...

Car dans les familles rongées par la violence, « *la loi essentielle, c'est la loi du silence* », commente la travailleuse sociale. « *Alors que ces enfants ne sont pas autorisés à dire, nous en sommes à attendre qu'ils parlent, avant de pouvoir agir* », se désole-t-elle : cette intervention de trois heures doit donc permettre de rompre enfin l'omerta. Déjà proposé à une quarantaine d'enfants, avec des résultats encourageants, l'atelier pourrait être, dans les prochains mois, diffusé sous un format numérique.

Des messages incompris

Mais si la parole peut se libérer, encore faut-il que les professionnels cultivent « *une attention aux signaux faibles* » et « *une écoute attentive* », « *en prenant le temps de ne pas brusquer l'enfant* », comme le souligne Salvatore Stella. Car même lorsque des enfants « *franchissent le pas* » et dénoncent des violences subies au domicile, « *le message peut rester incompris* ».

Les Uaped déjà ouvertes à travers la France peuvent constituer une ressource utile pour mieux interpréter ces messages. Car ces « unités d'accueil pédiatrique pour enfants en danger » visent aussi à « *soutenir les professionnels, notamment face aux situations qui questionnent* », précisent l'assistante sociale Marie-Laure Rethore et la psychologue Marie Flejo, venues du CHRU de Brest. « *Nous pouvons alors réfléchir ensemble et croiser les regards.* »

« Dire, c'est revivre »

Il reste que pour l'enfant violenté, « *dire, c'est revivre, c'est refaire* », comme a pu le résumer le commandant de police Thierry Terraube. Et ces Uaped servent aussi à ménager les victimes dans leurs témoignages éprouvants. « *Nous invitons nos interlocuteurs à ne pas trop questionner l'enfant avant que nous lui donnions rendez-vous pour recueillir sa parole* », décrit Marie Flejo. « *Cette audition est menée derrière une vitre sans tain, et filmée, pour éviter d'avoir à questionner de nouveau l'enfant par la suite.* »

En cas de violences avérées, l'Uaped peut alors servir d'interface dans l'accompagnement de l'enfant, sur les plans judiciaires et médicaux, mais également sociaux. Et c'est là un autre enseignement des assises du Cnaemo : « *La libération de la parole peut être aussi dévastatrice que l'acte subi, si on ne met pas en place d'accompagnement derrière* », résume son président Salvatore Stella.

Nouveau plan contre les violences

Charlotte Caubel, la secrétaire d'État chargée de l'Enfance, l'a promis en clôture du congrès à Saint-Malo : s'il existe désormais au moins une Uaped par département « *et parfois plus* », elle entend en « *créer 20 supplémentaires au sein des territoires les plus denses* » dès 2023. En outre, elle annonce pour cette année la « *plateforme d'écoute et d'orientation* » [déjà envisagée](#) pour aider les professionnels de l'enfance en cas de suspicion, dans le cadre d'un « *nouveau plan de lutte contre les violences faites aux enfants* ». De quoi faire souffler un peu plus, sans doute, le vent de la libération de la parole.

À lire également :

- [Violences faites aux enfants : le ministre de la Justice veut rassurer les victimes](#)
- [À l'Uaped, une assistante sociale en renfort pour la protection de l'enfance](#)
- [Inceste et violences sexuelles : une cellule d'appui pour les professionnels de l'enfance](#)

Olivier BONNIN

Sources

- [Programme des assises du Cnaemo](#)